

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2022)  
**Heft:** [2]: Numéro Thématique 2

**Artikel:** L'illustre TAFLIR (1985-202?)  
**Autor:** Merz, Peter  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1035411>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



© VBS/DDPS – Jonas Kambli

Forces aériennes

## L'illustre TAFLIR (1985-202 ?)

### Divisionnaire Peter Merz

Commandant des Forces aériennes

Le groupe radar mobile des Forces aériennes 2 exploite le radar d'aviation tactique TAFLIR avec ses deux compagnies. Acquis en 1985, ses performances demeurent incontestées 37 ans plus tard.

Le TAFLIR assure en premier lieu la surveillance de l'espace aérien suisse. Ce n'est certes pas le seul moyen d'établir une image de la situation aérienne, mais au vu de ses engagements annuels, il représente une pièce importante du puzzle qui compose la surveillance de l'espace aérien. Les stations radar militaires (MRS) installées sur divers sommets suisses surveillent l'espace aérien supérieur. Toutefois, malgré leur positionnement en altitude, ces MRS ne peuvent surveiller l'espace aérien inférieur que de manière partielle. La topographie de notre pays les empêche de voir dans les vallées. On parle alors d'« ombres radar » – des zones où la surveillance de l'espace aérien est aveugle.

Le radar d'aviation tactique TAFLIR couvre les ombres radar dans les vallées. Lorsqu'exploité par une compagnie radar mobile des Forces aériennes, sa mobilité permet de le positionner en fonction des besoins et du secteur d'engagement. La portée de son radar comble la zone d'ombre pouvant se créer entre les MRS et les capteurs de la défense antiaérienne, ces derniers ne disposant que d'une portée relativement faible. Les données du TAFLIR sont intégrées en « live » à l'établissement de l'image de la situation aérienne. Le TAFLIR constitue un pilier important de la sécurisation de l'espace aérien suisse, par exemple lors d'engagements en faveur de conférences internationales.

### Le TAFLIR à l'engagement

Les compagnies radars mobiles sont engagées chaque année. L'engagement en faveur du World Economic Forum (WEF) de Davos est un point fixe dans l'agenda de chaque soldat TAFLIR. S'y ajoutent de nombreuses autres conférences réunissant dirigeants économiques et

premiers ministres de divers pays, et dont la Suisse doit assurer la sécurité au nom du droit international. Aucune lacune ne peut dès lors être tolérée dans la surveillance de l'espace aérien. La Suisse démontre ainsi ses capacités à organiser de tels événements d'ampleur internationale et à assurer ses bons offices. Le groupe radar mobile des Forces aériennes 2 a ainsi été engagé dernièrement en faveur du sommet qui a réuni Vladimir Poutine et Joe Biden à Genève en été 2021 ainsi qu'au profit de la « Ukraine Recovery Conference 2022 » qui s'est tenue au Tessin en juillet dernier.

Bien que le TAFLIR soit en service depuis 35 ans, sa contribution assurée par les compagnies radars mobiles des Forces aériennes est indispensable. L'Armée suisse ne dispose actuellement d'aucun système suffisamment mobile et performant pour combler durablement les lacunes en termes d'imagerie aérienne conformément au cahier des charges requis par les missions qui lui sont confiées. Il serait par exemple disproportionné de surveiller l'espace aérien d'un site de conférence pendant plusieurs jours uniquement avec des avions. Les charges en pilotes, en personnel au sol, en avions et en entretien seraient énormes. Certes, le TAFLIR, du haut de ses 35 ans, n'est plus *state of the art*, mais l'Armée suisse ne dispose actuellement d'aucune alternative équivalente.

### Les dépendances augmentent

En raison de l'utilisation intensive de ce système lors d'engagements et par les écoles de recrues à des fins de formation, les coûts d'exploitation augmentent. Entre-temps, l'appui de fournisseurs de prestations civils tels que RUAG est devenu indispensable pour assurer le bon fonctionnement du système. Après 35 ans d'utilisation, la technique est de plus en plus sujette à des pannes et le support de certains composants du système est de plus en plus difficile à assurer.

Exercice de l'escadrille 11 sur la base de Meiringen.  
Photos © Markus Müller.



Entre-temps, le nombre d'instructeurs capables de former les conducteurs pour le véhicule le plus important du système, le véhicule-antenne Saurer 10DM, se réduit naturellement. L'alimentation en chauffeurs de ce type de camion devient, au fil des années, un défi.

### Mise hors service en 2026 et perte de savoir-faire?

Il est prévu de mettre le TAFLIR hors service à la fin de l'année 2025. On ne sait toutefois pas si cela se fera effectivement (voir à ce sujet l'interview du commandant du groupe radar mobile des Forces aériennes 2). Chaque année, l'Armée suisse a besoin du TAFLIR dans le cadre de ses engagements, mais ne lui connaît encore aucun successeur. Un avant-projet est en cours pour formuler le catalogue des capacités de son futur remplaçant.

En revanche, les premières mutations organisationnelles sont d'ores et déjà mises en œuvre au sein de la brigade d'instruction et d'entraînement des Forces aériennes. Ces mesures organisationnelles ne sont certes pas directement liées à l'arrivée d'un successeur au TAFLIR, mais elles sont prises pour tenir compte de la demande en continue croissance pour des données radar supplémentaires. Aussi, en 2023, les membres du groupe radar mobile des Forces aériennes 2 seront répartis entre les groupes de renseignements des Forces aériennes 1 et 2. Ainsi, l'engagement de différents capteurs sera conduit par une seule et même structure, ce qui est à saluer au regard du principe « un secteur, un chef, une mission ». De plus, la brigade gagnera en liberté d'action lorsqu'il s'agira de mener d'autres missions que celle du WEF.

Cette redistribution des militaires rend d'autant plus urgente une relève rapide. Bientôt, les connaissances du système et surtout l'expérience acquise par les officiers et sous-officiers dans l'état-major lors des engagements ne seront plus que difficilement disponibles pour les compagnies. Sans ce maintien du savoir-faire, essentiel pour l'engagement du TAFLIR, celui-ci ne serait que partiellement opérationnel et il faudrait s'accommoder d'une lacune dans la protection de l'espace aérien en temps de paix; ce qui n'est pas envisageable pour une armée digne de ce nom. Et il n'est pas certain que les capteurs de la défense aérienne basée au sol puissent combler cette lacune à eux seuls.

Comme nous l'avons mentionné en début d'article, c'est précisément en cas de défense que l'engagement tactique et la décentralisation revêtent une importance décisive. C'est d'ailleurs ce que démontrent les récents événements en Ukraine : faute de pouvoir être déployés de façon mobile, ces systèmes clés sont mis hors-jeu en peu de temps. Sans une protection efficace contre les attaques aériennes, la défense du pays dans un environnement opérationnel moderne est au mieux fortement compliquée, au pire impossible.